OCTOBRE 2026 / N°26
Le journal des Dammartinois
Dammartinfo
DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX / AGGLOMERATION / DEPARTEMENT / REGION / ETAT

Travaux secteur de l'église : un chantier qui avance, un patrimoine qui se préserve

Depuis plusieurs années, notre église fait l'objet d'un important programme de rénovation.



La toiture désormais terminée

La deuxième phase est aujourd'hui bien avancée. La réfection complète de la toiture est désormais terminée. L'église est à ce jour hors d'eau.

Le chantier s'est poursuivi dès le début du mois de septembre avec une intervention importante à l'intérieur du bâtiment : le plafond détérioré par les infiltrations sera démoli.

Un nouvel espace autour de l'église

La rénovation ne concerne pas uniquement le bâtiment. Depuis le lundi 7 septembre, les travaux se poursuivent également à ses abords, avec la création d'un parking paysager de 14 places, dont une place réservée aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Ce nouvel aménagement permettra d'améliorer les conditions de stationnement à proximité de l'église et de la mairie, tout en apportant une attention particulière à l'intégration paysagère de cet espace.

Un investissement soutenu par nos partenaires

Face à l'importance financière de ces travaux, la commune a mobilisé ses partenaires afin de bénéficier de leur soutien. Le Département participe au financement des travaux de l'église, tandis que l'État accompagne financièrement l'aménagement des abords.

Rentrée scolaire 2026-2027



La commune de Dammartin-sur-Tigeaux a entrepris d'effectuer des travaux durant l'été pour bien accueillir les enfants :

- réparation du cabanon,
- maintenance et entretien des toilettes,
- mise en place de 2 petites toilettes proches du nouvel emplacement du dortoir,
- passage en LED de 2 salles de classe,
- protection des bancs en bois avec une lasure.

Animations de l'été

D'avril à septembre, la commune a proposé plusieurs soirées guinguettes à l'occasion du marché local, avec pour objectif de faire vivre le marché et de créer des moments de convivialité entre habitants.

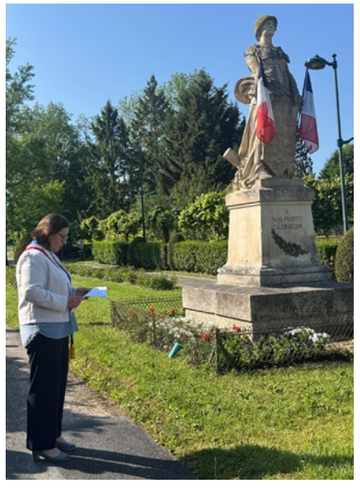


Autour des commerçants et producteurs présents, ces rendez-vous ont permis à chacun de **faire ses achats, se restaurer sur place et profiter d'une soirée musicale**, en famille ou entre amis.

Ces soirées ont également été l'occasion de mettre à l'honneur les **commerçants locaux et les nouveaux exposants**, tout en offrant un espace de rencontre et d'échange au cœur du village.

Une belle façon de dynamiser le marché et de faire de ce rendez-vous régulier un **véritable moment de vie et de partage pour la commune**.

Evènements mairie



Cérémonie du 8 mai



Journée citoyenne du 6 juin

Retour sur l'épisode de canicule : la commune mobilisée



Cet été, notre commune a été confrontée à plusieurs journées de fortes chaleurs et de canicule. Ces épisodes nécessitent une attention particulière, notamment pour les personnes âgées, isolées ou fragiles.

Quel est le rôle de la mairie ?

Dans le cadre du Plan canicule, la mairie assure une veille particulière auprès des personnes considérées comme vulnérables.

La commune tient notamment un registre des personnes vulnérables qui permet, avec leur accord, de prendre régulièrement de leurs nouvelles lors d'un épisode de forte chaleur et de s'assurer qu'elles ne rencontrent pas de difficulté particulière.

Pendant l'épisode de canicule, les élus se sont ainsi mobilisés pour prendre contact avec les personnes inscrites sur ce registre, s'assurer de leur situation et leur rappeler les principales précautions à prendre : boire régulièrement, maintenir son logement au frais, éviter les sorties aux heures les plus chaudes et rester attentif aux signes de déshydratation ou de malaise.

La mairie reste également attentive aux situations qui peuvent lui être signalées par les familles, les voisins ou l'entourage des personnes fragiles. Soyez attentifs à vos voisins !

Et concernant l'école ?

La question du maintien de l'école ouverte a également été au cœur de cet épisode de forte chaleur.

Après échanges avec les services de l'État et conformément aux recommandations de l'Éducation nationale, la commune a fait le choix de maintenir l'école ouverte, afin de permettre aux familles qui le souhaitaient de continuer à scolariser leurs enfants.

Cette décision permettait également de ne pas mettre en difficulté les parents qui n'avaient pas de solution de garde, notamment ceux dont l'activité professionnelle ne permettait pas de rester à domicile.

Les familles qui le pouvaient ont naturellement été invitées à garder leurs enfants à la maison, avec remboursement des repas de cantine pour les enfants absents.

Pour les enfants présents à l'école, plusieurs mesures ont été prises afin de limiter les effets de la chaleur : aération des locaux tôt le matin pour rafraîchir, utilisation de brumisateurs et adaptation des activités, installation de barrières sous les arbres du parc pour permettre de faire les récréations. Le centre de loisirs disposait également de la climatisation.

La fréquentation de l'école a d'ailleurs été fortement réduite pendant l'épisode de chaleur, avec environ 60 enfants présents sur 180.

Une vigilance collective

Face aux épisodes de fortes chaleurs, la protection des personnes les plus fragiles repose sur la mobilisation de tous : famille, voisins, proches, professionnels et commune.

Si vous êtes vous-même une personne âgée ou vulnérable, ou si vous connaissez une personne susceptible d'avoir besoin d'une attention particulière pendant les périodes de canicule, n'hésitez pas à contacter la mairie au 01 64 04 32 72.

La vigilance de chacun peut contribuer à protéger les plus fragiles.

Chats errants : comment agir à Dammartin-sur-Tigeaux ?

La présence de chats errants peut susciter des interrogations. La commune souhaite rappeler aux habitants la procédure à suivre lorsqu'une situation est constatée.

Un problème ? Contactez directement la mairie

Les réseaux sociaux et les groupes d'entraide ne constituent pas un moyen officiel de signalement auprès de la commune.

Si vous constatez la présence de chats errants ou une situation qui vous semble problématique, contactez directement la mairie, en précisant si possible le lieu, le nombre d'animaux concernés et les circonstances. Cela permet à la commune d'évaluer la situation et de mettre en œuvre la procédure adaptée.

Que fait la commune ?

La commune dispose actuellement d'une convention avec la SACPA pour la prise en charge des animaux errants, conformément aux obligations qui lui incombent. Cette convention représente un coût annuel d'environ 1 338 € pour la commune.

Si une situation était signalée à la mairie, celle-ci pourrait organiser l'intervention dans le cadre de la convention existante.

La commune étudie également les autres solutions

Une association de protection animale a proposé à la commune un partenariat portant notamment sur la prise en charge et la stérilisation des chats errants.

Avant de s'engager dans un dispositif supplémentaire, la municipalité a souhaité prendre le temps de se renseigner auprès d'autres communes et de solliciter les services de l'État afin de connaître précisément les obligations de la commune et les conditions qui encadreraient un éventuel partenariat.

L'objectif est simple : garantir une gestion efficace des chats errants, dans le respect de la réglementation, tout en veillant à la bonne utilisation des finances communales.

Pour tout signalement :

Mairie de Dammartin-sur-Tigeaux
01 64 04 32 72
mairie@dammartinsurtigeaux.net

PAV pleins : les dépôts au sol sont interdits

La municipalité rappelle que lorsqu'un point d'apport volontaire (PAV) est plein, il est interdit de déposer ses déchets au pied des conteneurs ou à leurs abords, que ce soit pour le verre, les emballages, les cartons ou tout autre déchet.

Même si le conteneur est plein, le dépôt au sol constitue un abandon de déchets et une infraction. Ces comportements dégradent l'environnement, le cadre de vie et le travail des agents.

Plusieurs dépôts ont récemment été constatés autour des PAV de la commune et plusieurs plaintes ont été déposées.

Que faire si un PAV est plein ?

Merci de ne pas laisser vos déchets sur place et de les conserver jusqu'à la prochaine collecte.

Nous vous invitons également à prévenir la mairie, afin qu'elle puisse signaler rapidement le problème aux services concernés et permettre la remise en fonctionnement du point d'apport volontaire dans les meilleurs délais.

Un PAV plein ne doit jamais devenir un dépôt sauvage.

Merci à chacun de contribuer à garder notre village propre et agréable.

La bibliothèque rouvrira ses portes le 7 novembre !



Depuis le début de cette nouvelle mandature, les élus travaillent à la réouverture de la bibliothèque municipale, avec une volonté simple : redonner aux habitants un lieu de proximité, de culture, de partage et de convivialité.

Ces derniers mois, de nombreuses étapes ont été franchies : délibérations en conseil municipal, rencontres avec le Département, visites d'autres bibliothèques, tri et désherbage des ouvrages, travaux de rénovation, achat de matériel informatique et d'une étiqueteuse, mais aussi rendez-vous à la médiathèque pour préparer le renouvellement des livres proposés aux habitants.

Ce projet n'aurait pas pu avancer sans la mobilisation de plusieurs bénévoles, qui ont rejoint les élus dans cette aventure.

Un appel avait d'ailleurs été lancé aux habitants afin de venir donner un peu de leur temps et contribuer à faire revivre ce lieu.

Une équipe qui se construit

Aujourd'hui, une équipe d'élus et de bénévoles œuvre pour préparer cette réouverture et faire de la bibliothèque un véritable lieu de vie pour les Dammartinois, accessible à tous et ouvert à de nouveaux projets.

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 7 novembre pour l'inauguration !

Venez nombreux découvrir les nouveaux espaces, rencontrer l'équipe et partager ce moment convivial autour de la réouverture de votre bibliothèque.

Notez dès maintenant cette date dans vos agendas !

Nous avons hâte de vous retrouver pour faire vivre ensemble ce nouveau chapitre de la bibliothèque de notre village.



Budget communal 2026 : comprendre où va l'argent de la commune



Gérer une commune, c'est assurer au quotidien les services aux habitants, entretenir les bâtiments et les espaces publics, mais aussi préparer l'avenir en réalisant des travaux et des investissements.

Pour 2026, le budget de la commune de Dammartin-sur-Tigeaux distingue principalement deux grandes catégories de dépenses : les dépenses de fonctionnement, nécessaires au fonctionnement quotidien de la commune, et les dépenses d'investissement, qui permettent de financer les équipements, les travaux et les projets pour l'avenir.

Cette distinction est importante pour comprendre comment sont utilisés les deniers publics.

Les dépenses de fonctionnement : faire fonctionner la commune au quotidien

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux dépenses nécessaires à la vie quotidienne de la commune : rémunération des agents, électricité, entretien des bâtiments et des espaces publics, prestations de services, contributions aux organismes, assurances, télécommunications, etc.
En 2026, le budget prévoit **2 004 956,41 € de dépenses de fonctionnement**.

Où vont ces dépenses ?

528 200 € pour le personnel

Cette somme correspond aux rémunérations et aux charges liées aux agents communaux. Ce sont eux qui assurent notamment l'entretien des espaces publics, des bâtiments communaux, l'entretien des écoles, les services administratifs mais aussi de la cantine, de la livraison des repas et l'ensemble des missions assurées directement par la commune.

532 100 € pour les charges à caractère général

Il s'agit des dépenses indispensables au fonctionnement quotidien : eau, électricité, carburant, fournitures, entretien des bâtiments et de la voirie, maintenance des équipements, assurances, prestations de services, nettoyage des locaux, télécommunications, etc.
Une partie de ces dépenses concerne donc directement les équipements et services utilisés chaque jour par les habitants.

246 398 € pour les autres charges de gestion courante

Cette enveloppe comprend notamment les contributions et participations versées par la commune à différents organismes et services publics.

Elle comprend par exemple la participation au SIRP (95 785,57 €), au SDIS, à COVALTRI et les subventions aux associations locales.

1 532 € de charges financières

Cette somme correspond principalement aux intérêts des emprunts de la commune.

2 000 € de charges exceptionnelles

Cette enveloppe permet de faire face à d'éventuelles dépenses exceptionnelles.

157 400 € en opérations d'ordre entre sections et en dotations aux amortissements et provisions

Une partie du fonctionnement permet aussi de préparer l'avenir

Une commune ne dépense pas l'intégralité de ses recettes de fonctionnement pour ses dépenses quotidiennes.

En 2026, 537 326,41 € sont ainsi prévus pour être transférés vers la section d'investissement.

C'est un élément important du budget : cet argent permet à la commune de financer une partie de ses projets et de ses travaux sans avoir recours uniquement à l'emprunt.

Autrement dit, les économies réalisées sur le fonctionnement permettent aussi de contribuer au financement des investissements.

Les dépenses d'investissement : préparer la commune de demain

Contrairement aux dépenses de fonctionnement, les dépenses d'investissement correspondent principalement aux dépenses qui permettent d'améliorer, de construire, de rénover ou d'acquérir des équipements durables.

Pour 2026, le budget prévoit environ **1,36 million d'euros de dépenses d'investissement**.

Ces crédits permettent notamment de financer plusieurs projets importants pour la commune.

Aménagements et stationnement

Une part importante du budget est consacrée aux aménagements de terrains et notamment aux projets de stationnement.

450 000 € sont inscrits pour les aménagements de terrains, comprenant notamment :

- le parking de la Grande Rue ;
- le parking de l'Église.

À cela s'ajoutent 30 000 € d'immobilisations en cours, dont une partie concerne les études liées au parking de la Grande Rue.

Travaux sur les bâtiments communaux

Le budget prévoit également plusieurs opérations concernant le patrimoine communal.
Parmi les principaux projets :

- 216 000 € pour les travaux de l'église ;
- des travaux sur les portails et clôtures de l'école ;
- des travaux concernant la toiture et la mezzanine du local technique ;
- différents travaux d'entretien et de mise en conformité des bâtiments communaux.

Au total, 100 000 € sont prévus pour les autres bâtiments publics, auxquels s'ajoutent les crédits spécifiques consacrés aux autres constructions.

Éclairage public et réseaux

La commune poursuit également ses investissements dans ses réseaux et son éclairage public.

120 000 € sont prévus pour les autres réseaux, notamment dans le cadre de l'enfouissement et de travaux liés à l'éclairage public.

60 000 € sont également inscrits pour la rénovation de l'éclairage public.

Ces investissements permettent progressivement de moderniser les installations et d'améliorer leur fonctionnement.

Voirie et espaces publics

Les investissements concernent également les voiries et les équipements communaux.
Sont notamment prévus :

- des travaux d'élargissement de voie rue des Carreaux ;
- des travaux d'aménagement ;
- des plaques de rues et panneaux de signalisation ;
- l'achat de matériel pour les services techniques ;
- différents équipements nécessaires à l'entretien de la commune.

Et le budget 2026, est-il entièrement dépensé ?

Non.

Il faut distinguer le budget voté des dépenses réellement réalisées.

Le budget constitue une autorisation et une prévision pour l'année. Toutes les sommes inscrites ne sont donc pas nécessairement dépensées au même moment, ni même intégralement consommées.

C'est pourquoi le suivi du réalisé est également important. Il permet de comparer, au cours de l'année, les dépenses effectivement engagées ou payées avec les crédits prévus au budget.

Cette présentation a donc pour objectif de donner aux habitants une vision claire de la manière dont la commune prévoit d'utiliser ses ressources en 2026, tout en permettant de suivre ensuite la réalisation effective des dépenses.

Une gestion au service de la commune et de ses habitants

Derrière chaque ligne budgétaire se trouvent des dépenses très concrètes : entretenir une école, éclairer une rue, rémunérer les agents qui interviennent dans la commune, entretenir les bâtiments, financer les services publics, soutenir les associations ou encore réaliser des travaux qui amélioreront durablement le cadre de vie.

La municipalité souhaite ainsi poursuivre une gestion responsable, transparente et attentive des finances communales, en maintenant les services nécessaires au quotidien tout en consacrant des moyens aux investissements indispensables pour l'avenir de Dammartin-sur-Tigeaux.

Les Foulées Dammartinoises : le sport à l'honneur à Dammartin-sur-Tigeaux

Le **14 juillet 2026**, la commune a accueilli une nouvelle édition des **Foulées Dammartinoises**, organisées par l'association **Dammartin Animation**.

Cette manifestation sportive, désormais bien ancrée dans la vie de la commune, a une nouvelle fois rencontré un beau succès. Au total, **334 coureurs ont franchi la ligne d'arrivée**, à l'issue des différentes épreuves proposées : **5 km**, **10 km** et **1 500 m**.

Cette journée a permis de rassembler des participants de tous âges et de tous niveaux autour des valeurs du sport, de l'effort et de la convivialité. La réussite de cet événement repose également sur l'implication des bénévoles et des organisateurs, mobilisés pour assurer le bon déroulement des différentes courses.

La municipalité a souhaité mettre à l'honneur les sportifs de la commune.

Ainsi, **un bon cadeau a été remis au premier Dammartinois et à la première Dammartinoise de chaque catégorie**, pour les courses de **5 km** (Camille MILLIOT-27min 41s et Léo FRASSON 24min et 04s) et **10 km** (Léa DUCHENE 1h 04min 14s et Loïc MILLIOT 40min 29s).

Une manière pour la commune de saluer les performances de ses habitants et de les encourager dans leur pratique sportive.
La municipalité adresse ses **félicitations à l'ensemble des participants**, et tout particulièrement aux coureurs dammartinois récompensés.

Elle remercie également chaleureusement **Dammartin Animation, les bénévoles et toutes les personnes ayant contribué à l'organisation de cette belle manifestation**, qui participe pleinement à l'animation et à la vie de notre village.

Rendez-vous est donné pour la prochaine édition des Foulées Dammartinoises !



Théâtre : La Petite Fadette

Au mois d'août, les habitants ont eu le plaisir d'assister à une représentation théâtrale de « La Petite Fadette », proposée par Le Collectif Fluides, une troupe de théâtre venue partager son talent et son amour de la scène.

Adaptée du célèbre roman de George Sand, cette représentation en plein air a permis aux spectateurs de redécouvrir cette œuvre dans une ambiance conviviale et chaleureuse.



Une belle parenthèse culturelle au cœur de l'été, qui a réuni les habitants autour du théâtre et offert à tous un agréable moment de partage.

Zoom sur un artisan de Dammartin-sur-Tigeaux

G.C. DECOR
TAPISSERIE DÉCORATION

Redonner vie aux meubles avec passion et savoir-faire.

Depuis près de vingt ans, **Clément Gaudard** exerce avec passion le métier de tapissier. Fort d'un savoir-faire acquis depuis 2007, il crée son entreprise GCdecor en 2013, avant de s'installer à **Dammartin-sur-Tigeaux en 2019**.

À travers son activité, Clément redonne une seconde vie aux meubles qui font partie de notre quotidien : **fauteuils, chaises, canapés**, mais aussi **rideaux et stores intérieurs**. Chaque réalisation est travaillée avec soin, dans le respect du meuble et des attentes de ses clients.

Avec GCdecor, Clément Gaudard défend un métier artisanal où **savoir-faire, qualité et goût du travail bien fait** sont au cœur de chaque projet.

GC DECOR
53 Grande Rue 77163 DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX
06 10 15 28 51 / 01 64 04 58 92
contact@gcdecor.fr
du lundi au vendredi 8h30/12h30 14h/19h
www.gcdecor.fr



En direct du Conseil municipal du 29 juin 2026

Urbanisme **La commune renforce les moyens d'action en cas d'infraction.**

Le respect des règles d'urbanisme est essentiel pour préserver le cadre de vie, l'équilibre du village et les règles d'aménagement de la commune.

Lors de sa séance du 29 juin 2026, le Conseil municipal a décidé de mettre en place les astreintes administratives prévues par le Code de l'urbanisme en cas d'infraction.

Concrètement, certains travaux réalisés sans autorisation, en non-conformité avec une autorisation délivrée ou en contradiction avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) peuvent faire l'objet d'une procédure.

Jusqu'à présent, les infractions pouvaient notamment donner lieu à un signalement et à une procédure auprès du Procureur de la République. La commune dispose désormais d'un outil administratif complémentaire permettant d'inciter les personnes concernées à régulariser leur situation ou à réaliser les travaux nécessaires à leur mise en conformité.

Comment cela fonctionne ?

Lorsqu'une infraction est constatée, la personne concernée peut être mise en demeure de régulariser sa situation ou de mettre les travaux en conformité dans le délai fixé.

Si cette mise en demeure reste sans effet et que les conditions prévues par la loi sont réunies, une astreinte administrative peut être prononcée par arrêté du Maire.

Cette mesure n'a pas vocation à sanctionner systématiquement les habitants : elle vise avant tout à faire respecter les règles communes et à permettre la régularisation des situations qui peuvent l'être.

Préserver notre village

Cette décision s'inscrit dans la volonté de la municipalité de veiller au respect du PLU et à la préservation du cadre de vie de Dammartin-sur-Tigeaux.

SUITE DE L'ARTICLE

Avant de commencer vos travaux, pensez à vous renseigner auprès de la mairie ! Certains travaux sont soumis à une autorisation d'urbanisme et doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

Le saviez-vous ? Toute modification de l'aspect extérieur d'une habitation peut être concernée : changement de fenêtres, de porte, modification de la façade, etc.

En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie afin de vérifier les démarches nécessaires avant de commencer vos travaux.

Le lavoir communal **Un patrimoine que nous souhaitons préserver.**

Lors de sa séance du 29 juin 2026, le Conseil municipal a décidé d'engager le projet de restauration du lavoir communal, élément du patrimoine de Dammartin-sur-Tigeaux et témoin de l'histoire de notre village.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 115 000 € HT, soit 138 000 € TTC.

Deux demandes de subventions

Consciente de l'importance de cette opération pour une commune de notre taille, la municipalité souhaite limiter au maximum la part restant à la charge de la commune.

Le Conseil municipal a donc décidé de solliciter le Département de Seine-et-Marne dans le cadre de deux dispositifs d'aide :

- le dispositif départemental d'aide à la restauration du patrimoine monumental et/ou mobilier ;
- le Fonds d'Équipement Rural (FER) 2026, destiné notamment à accompagner les investissements des communes rurales.

***Petit rappel :** toutes les séances du Conseil municipal sont ouvertes au public.*

DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX / AGGLOMERATION / DEPARTEMENT / REGION / ETAT

COVALTRI

Depuis le 1er mai, le nouveau parking paysager de la Grande Rue est ouvert. Il comprend notamment des points d'apport volontaire (PAV) destinés à la collecte des différents types de déchets : ordures ménagères, emballages et verre.

Qui est responsable de quoi ?

La gestion des déchets ne relève plus de la commune. Cette compétence est exercée par la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie (CACPB).

- La CACPB exerce la compétence « déchets » pour les communes de son territoire et organise le service.

- COVALTRI intervient pour le compte de la CACPB pour assurer notamment la collecte des déchets et la gestion des points d'apport volontaire.

- Le SMITOM assure ensuite le traitement et la valorisation des déchets.

La commune, de son côté, a réalisé l'aménagement du parking paysager de la Grande Rue, qui accueille désormais ces points d'apport volontaire.



Nous remercions les habitants concernés pour leur patience et leur adaptation à cette nouvelle organisation de collecte.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal se poursuit

La Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie poursuit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Ce document concerne les 54 communes de l'agglomération et permettra de définir les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire : habitat, développement économique, mobilités, espaces naturels et agricoles, équipements et qualité du cadre de vie.

Après le lancement officiel de la démarche en juin 2025, le diagnostic du territoire et les premières phases de travail se poursuivent.

Le PLUi est également l'occasion d'associer les habitants et les acteurs locaux à la réflexion sur l'avenir de notre territoire.

Une concertation est organisée tout au long de la démarche. Les habitants pourront ainsi s'informer et contribuer aux différentes étapes de l'élaboration du PLUi.

DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX / AGGLOMERATION / DEPARTEMENT / REGION / ETAT

Taxe foncière : vers une révision automatique des éléments de confort



L'administration fiscale poursuit la fiabilisation des bases de calcul de la taxe foncière.

Les logements peuvent notamment être évalués en fonction de certains « éléments de confort » : raccordement à l'eau et à l'électricité, présence de sanitaires, douche, chauffage ou climatisation. Ces éléments sont pris en compte dans le calcul de la valeur locative du logement et peuvent donc avoir une incidence sur la taxe foncière.

L'administration fiscale envisage désormais de pouvoir compléter automatiquement ces informations dans ses bases, en lien avec les collectivités qui participent à la fiabilisation des bases fiscales.

Les propriétaires concernés seront informés avant toute prise en compte dans leur taxation, via un courrier disponible dans leur espace personnel sur impots.gouv.fr. Ils pourront alors signaler toute information qui ne correspondrait pas à la réalité de leur logement.

À retenir : cette évolution vise avant tout à fiabiliser les informations utilisées pour établir les impôts locaux et à assurer une meilleure égalité de traitement entre contribuables.

Meublés de tourisme :
de nouvelles règles pour les locations touristiques

La réglementation des meublés de tourisme évolue afin de mieux encadrer les locations de courte durée.

Depuis le 20 mai 2026, l'enregistrement des meublés de tourisme est progressivement généralisé à l'ensemble du territoire par l'intermédiaire d'un téléservice national. Selon les situations, des démarches peuvent également être nécessaires auprès de la mairie.



Vous louez votre logement en courte durée ? Pensez à vérifier que vos démarches administratives et fiscales sont bien à jour.

Etat civil
d'avril à août 2026



Ils ont vu le jour *
- Adam, Edwin DEREGNAUCOURT 22/04/2026
- Heïdi, Bénédicte, Marie-Pierre SILVAIN .. 21/08/2026

*** seules les naissances ayant fait l'objet d'une autorisation sont publiées dans le Dammart'info.**

Ils nous ont quittés
- Patricia, Martine, Nicole LHEUREUX épouse SOUBITEZ 09/06/2026
- Eva KABAT épouse SAUVET 25/07/2026
- Roger, Pierre BUCHEL 01/08/2026
- Alfred, Pierre PRÉVOT 10/08/2026



Ils se sont dit «Oui»
- Madame DUART Sandrine et Monsieur HUBERT Yann 25/04/2026
- Madame LUPI Coralie et Monsieur BRAUD Edris 06/06/2026
- Madame SIT Marie et Monsieur LENGLET Guillaume 20/06/2026
- Madame VUAILLIAT Camille et Monsieur MILLIOT Loïc 20/06/2026
- Madame ISINGRINI Marie Françoise et Monsieur MAGALHES Mikael 26/06/2026

Ils se sont pacsés
- Klair, Marie, Susan SMITH et Alexandre, Julien, Claude CERBELAUD 29/05/2026

www.dammartinsurtigeaux.net

www.facebook.com/MairiedeDammartinsurTigeaux

www.instagram.com/mairie_dammartin_sur_tigeaux

Conception & réalisation : **www.kirkordesign.com - 06 10 61 27 93** - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE